

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 6 juillet 2023
Saint-Aubin - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Alain DIEBOLT

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 29 juin 2023
Date de publication : 13 juillet 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	BERNARDIN Daniel	BREMOND Gabriel
MICHAUD Dominique	CHEVAUX Bruno	RIOTTE Christine
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	CHAPIN Jean-Paul
DAUBIGNEY Jean-Michel	LACROIX Olivier	JEANNEROD Georges
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	DIEBOLT Alain
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	PANNAUX Joël
GUERRIN Bernard	CHAUCHEFOIN Gérard	HENRY Micheline
SOLDAVINI Grégory	CHAUTARD Christophe	GUIBELIN Hervé
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAMPANHET Stéphane	MILLIER Cyril
LEFEVRE Jean-Philippe	CUINET Jean-Pierre	VIVERGE Patrick
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	DEMORTIER-BLANC Catherine	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	DOUZENEL Alexandre	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	DRAY Frédérique	GRUET Olivier
CROISERAT Jean-Luc	GERMOND Daniel	SANCEY Pascal
GUIBELIN Marie-Rose	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	GOMET Nicolas	GINET Gérard
LEPETZ Joëlle	HERRMANN Nadine	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	LAGNIEN Jacques
STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette	
THEVENIN Hélène	PRAT Hervé	
TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

MONNERET Christophe donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel
GAGNOUX Jean-Baptiste donne procuration à FICHERE Jean-Pascal
PECHINOT Jacques donne procuration à MANGIN Isabelle
MATHIOT Agnès donne procuration à GINDRE Denis
ANTOINE Patricia donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
BERTHAUD Mathieu donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
DELAINE Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette
GRUET Justine donne procuration à DRAY Frédérique
HAMDAOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine
MBITEL Mohamed donne procuration à DEMORTIER-BLANC Catherine
MIRAT Maryline donne procuration à CUINET Jean-Pierre
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à JEANNET Nathalie
ROCHE Paul donne procuration à GIROD Isabelle
RIGAUD Fabien donne procuration à CALLEGHER Aline

Conseillers absents non suppléés et non représentés

BONIN Jean-Luc	SAGET Emmanuel
PAUVRET Emeric	JEANNEAUX Cyriel
MATHEZ Christian	

Objet : Rapports annuels d'activité DOLEA Eau et DOLEA Assainissement – Année 2022

Rapporteur : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Suite à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est vue transférer les compétences eau potable et assainissement au 1er janvier 2020.

A ce titre, les contrats de Délégation de Service Public (DSP) lui ont été transférés y compris les contrats avec les deux SEMOP DOLEA EAU et DOLEA ASSAINISSEMENT qui sont délégataires depuis le 1^{er} janvier 2016 pour 13 ans, jusqu'au 31 décembre 2028.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le délégataire d'une Délégation de Service Public (DSP) produise chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport d'activité, qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de l'EPCI qui en prend acte.

Ces rapports présentent notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ils doivent permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Pour 2022, ils mettent en avant les points suivants :

A. DELEGATION EAU POTABLE

Pour Dole

C'est DOLEA Eau qui assure l'exploitation du service au niveau production, transfert, traitement et distribution.

L'eau distribuée sur la commune de Dole est prélevée à la station de pompage de la prairie d'Assaut.

La délégation confiée à DOLEA Eau concerne les ouvrages suivants :

- La station de pompage de la prairie d'Assaut
- 4 réservoirs de stockage d'une capacité globale de 7400 m³
- 156,7 km de réseaux de distribution
- 12 381 branchements eau potable
- 13 699 compteurs.

Les éléments marquants pour l'année 2022 sont les suivants :

- Le volume d'eau mis en distribution est de 1 638 319 m³ et inférieur à celui de 2021 (1 651 907 m³) : la tendance à la baisse constatée entre 2016 et 2019 qui s'était démentie en 2020 est de nouveau observée.
- Les apports d'eau extérieurs venant du Syndicat de la Région de Dole s'élèvent à 6 186 m³ (5 681 m³ en 2021).
- Le nombre de clients raccordés est de 12 570 contre 12 544 en 2021.
- Le rendement du réseau de distribution est de 85.2 % (84.3 % en 2021, pour rappel objectif contractuel à 80%).
- 98.2 % de conformité microbiologique dans le cadre du contrôle sanitaire (un prélèvement non conforme en février 2022 à cause de la présence d'1 bactérie pour 100 ml d'eau certainement due aux conditions de prélèvement – aucune restriction sur le service demandée par l'ARS)
- 100 % de conformité physico-chimique dans le cadre du contrôle sanitaire.
- Le prix de la part eau potable pour une facture de 120 m³ s'élève à 1,84243 € TTC/ m³ contre 1,73403 € TTC/ m³ en 2021 (effet inflation).

Pour Goux

C'est le Syndicat de la Région de Dole (avec SOGEDO en affermage) qui est compétent en matière de production, transport et distribution.

156 abonnés pour 12 161 m³ facturés (12 274 m³ en 2021).

Le prix de la part eau potable est de 2.04 TTC/ m³ sur la base d'une facture de 120 m³ contre 1.975 € TTC/m³ en 2021 (effet inflation).

B. DELEGATION ASSAINISSEMENT

Pour Dole

C'est DOLEA Assainissement qui assure l'exploitation du service au niveau collecte, transport et traitement.

La station d'épuration dite « station de Dole Choisey » située en rive droite du Doubs traite les eaux usées de Dole mais aussi par convention celles d'Authume, de Brevans, de Crissey, de Villette les Dole, de Gevry, d'une partie de Tavaux (quartier des Cités) et des communes de l'ex syndicat de la Vèze (Amange, Archelange, Audelange, Baverans, Chatenois et Rochefort-sur-Nenon).

La délégation confiée à DOLEA Assainissement comporte les ouvrages suivants :

- 24 postes de relèvement et refoulement
- 192,7 km de réseaux de collecte (dont 120,6 km de réseau unitaire)
- 46 déversoirs d'orage
- La station d'épuration de Dole Choisey de type boues activées d'une capacité de 58 000 Equivalents Habitants, mise en service en 1998.

Les éléments marquants pour l'année 2022 sont les suivants :

- Le nombre de clients dolois raccordés s'élève à 12 241 (12 120 en 2021).
- Le nombre de m³ d'eau traités à la station d'épuration de Dole Choisey pour l'ensemble des communes raccordées est de 2 264 073 m³ (2 689 376 m³ en 2021 qui était une année pluvieuse)
- Le volume de boues évacuées en épandage et compostage s'élève à 1 160.5 t de matières sèches (998,3 t en 2021).
- Le prix de la part assainissement pour une facture de 120 m³ s'élève à 2,15135 € TTC/ m³ (2,00468 € TTC/ m³ en 2021) – effet inflation

Pour Goux

L'exploitation du service est confiée à DOLEA Assainissement et la facturation est réalisée par SOGEDO avec l'eau potable.

- Nombre d'abonnés : 145 (141 en 2021)
- Nombre de m³ facturés : 12 135 m³ (12 274 en 2021)
- Le prix de la part assainissement pour une facture de 120 m³ est le même qu'à Dole hors Goux et s'élève à 2,15135 € TTC/ m³ pour 2,00468 € TTC/ m³ en 2021 (effet inflation).

Vu les rapports d'activité de l'année 2022 présentés,

Vu l'avis favorable rendu par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 8 juin 2023,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **PREND ACTE** des rapports d'activité de l'exercice 2022 de DOLEA Eau et DOLEA Assainissement et des éléments concernant Goux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à diffuser ces rapports à l'ensemble des partenaires intéressés.

Fait à Saint-Aubin, le 6 juillet 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques/Eau et Assainissement
- DOLEA



Jean-Pascal FICHERE.